

Le Maire de la Commune de Saint-Joseph,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122.22-5°,

Vu la délibération n°6 du conseil municipal du 27 mai 2020,

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>.**- De conclure un contrat de location de bâti sis au 5 rue Guy de la Ferrière 97480 Saint-Joseph

Entre les soussignés :

- **Le Bailleur** : Madame LEBON Marie Daisy épouse DIJOUX Jean Pierre, domiciliée au 44, route de Grand Coude Jean Petit 97480 Saint-Joseph,
- **Le Locataire** : La Commune de Saint-Joseph représentée par son Maire en exercice Monsieur Patrick LEBRETON,

Moyennant le paiement mensuel de **MILLE TROIS CENT EUROS (1300,00 €)**.

Le paiement du loyer s'effectuera le 5 du mois civil de référence.

**Durée du contrat : 6 ans** à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020

**Article 2.-** La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Pierre.

Fait à Saint-Joseph, le 01 DEC. 2020  
Le Maire  
L'Élu(e) délégué(e)



**Lucette COURTOIS**